

REGLEMENT SUCCESSION – PIECES A FOURNIR

- **Etat civil**
 - o Acte de décès
 - o Original du testament que le défunt aurait pu faire et laisser à son domicile
 - o Copie du ou des livrets de famille du défunt
 - o Copie pièce d'identité de tous les enfants/ héritiers
 - o Copie du ou des livrets de famille des enfants/ héritiers
 - o Copie du (ou des) jugements de divorce du défunt, le cas échéant

- **Actif successoral**
 - o Liste avec adresses des comptes bancaires ou établissements bancaires où le défunt avait des comptes
 - o Liste avec adresses des organismes où le défunt aurait pu contracter un ou plusieurs contrats d'assurances-vie
 - o Liste avec adresses des caisses de retraites auxquelles était affilié le défunt
 - o Les titres de propriété des biens immobiliers appartenant au défunt (propre ou communauté)
 - o Copie des cartes grises des véhicules, bateaux etc.
 - o Tous autres documents d'actifs à porter à notre connaissance

- **Passif successoral**
 - o Copie de la dernière taxe foncière, taxe d'habitation et impôt sur le revenu
 - o Préciser si le défunt bénéficiait d'aides sociales
 - o Toutes factures dues au décès

- **Donations antérieures**
 - o Copie des actes de donation faite par le défunt

- **Relevés d'identité bancaire (RIB)**
 - o Les relevés d'identité bancaire (RIB) datés et signés au dos de tous les héritiers

Et tout document que vous jugez utile de nous communiquer



3 rue Cassini
06300 NICE
Tél : 04.22.70.01.27
Fax : 04.22.70.01.28

Email : office.06146@notaires.fr

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi
9h - 12h / 13h30 - 17h30